

BUREAU SYNDICAL

MARDI 4 DECEMBRE 2018

AURG – SALLE CERDA

PERSONNES PRESENTES :

M.	Yannik OLLIVIER	Président de l'Établissement Public du SCoT
Mme	Laurence THERY	VP de l'EP-SCoT – Communauté de Communes Le Grésivaudan
M.	François BROCHIER	Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace – CC Bièvre Est
Mme	Christine GARNIER	VP de l'EP-SCoT – La Métro
M.	Daniel NIOT	VP de l'EP-SCoT – Communauté de Communes du Trièves
M.	Jean-Paul BRET	Vice-Président du SCoT - Président de la CAPV
M.	Jérôme DUTRONCY	Délégué de l'EP-SCoT – La Métro
Mme	Isabelle DUPRAZ-FOREY	Vice-Présidente aménagement du territoire et de la planification Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
M.	Jean-Claude POTIÉ	Maire d'Izeron - Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
M.	Raphaël MOCELLIN	Saint Marcellin Vercors-Isère Communauté
M.	Alain FAURE	Directeur de recherches CNRS en sciences politiques
M.	Bruno MAGNIER	Directeur urbanisme et aménagement – Grenoble-Alpes-Métropole
M.	Pierre MERLE	CAUE
M.	Jean-François INARD	Directeur DPE - Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
M.	Benoît PARENT	Directeur AURG
M.	Constant BERROU	Chargé d'études territoires AURG
Mme	Murielle PEZET-KUHN	Directrice d'études environnement AURG
M.	Philippe AUGER	Directeur de l'EP – SCoT
M.	Arnaud GERME	Nouveau directeur de l'EP-SCoT
M.	Olivier ALEXANDRE	Chargé de mission - EP-SCoT
Mme	Amandine DECERIER	Chargée de missions – EP-SCoT
Mme	Stéphanie MACHENAUD	Chargée de mission - EP – SCoT
Mme	Karine PONCET-MOISE	Chargée de gestion financière et administrative – EP-SCoT
Mme	Cécile BENECH	Chargée de mission – EP-SCoT

PERSONNES EXCUSÉES :

M.	Pierre BEGUERY	Délégué de l'EP-SCoT – C de C Le Grésivaudan
M.	Martial SIMONDANT	VP Bièvre Isère Communauté - Maire d'Artas

Yannik OLLIVIER introduit la séance en présentant **Arnaud GERME** qui succèdera à **Philippe AUGER** sur le poste de directeur de l'EP SCoT.

Arnaud GERME se présente et précise qu'il prendra ses fonctions au 1^{er} janvier 2019.

▪ **Déroulement des séances du conseil syndical et du conseil syndical élargi du 13 décembre**

Yannik OLLIVIER propose que l'après-midi du 13 décembre se déroule en deux temps :

- un comité syndical statutaire restreint de 13h30 à 14h30
- un comité syndical élargi de 14h30 à 17h30

Cette organisation permettrait de débattre et voter les délibérations pendant le comité syndical statutaire, pour les présenter ensuite à l'ensemble des territoires voisins lors du comité syndical élargi.

Philippe AUGER suggère que lors du comité syndical élargi, il puisse être présenté le contexte dans lequel ce bilan a été mené, la méthodologie employée, les grands points soulevés par l'analyse de l'Agence d'urbanisme ainsi que les chantiers qui apparaissent importants à mener.

▪ **Délibérations sur le bilan de la mise en œuvre du SCoT de la GReG / Interpellation des territoires de la GReG et des territoires voisins sur les conditions de mise en œuvre du SCoT**

Jean-Paul BRET estime que pour garantir l'adhésion des territoires, il faut transmettre la délibération d'interpellation des territoires aux EPCI pour qu'ils puissent en débattre, éventuellement l'amender, et la voter en conseil communautaire.

Jérôme DUTRONCY partage les propos de **Jean-Paul BRET** et estime qu'il est nécessaire d'avoir un accord de principe de la part des territoires, notamment parce que les chantiers mis en avant dans cette délibération auront un impact sur les choix budgétaires des collectivités.

Yannik OLLIVIER propose que la délibération soit complétée d'une mention qui précise que la délibération sera diffusée aux EPCI du SCoT ainsi qu'à l'ensemble des territoires voisins.

Alain FAURE rappelle qu'il a accompagné avec **Pierre MERLE** et **Martin VANIER**, les élus dans cette démarche de bilan.

Il ajoute que le comité syndical élargi du 13 décembre doit être un acte politique. Il explique qu'il y a besoin d'un déclic. Il estime que le contexte national justifie l'engagement de débats dont le SCoT peut constituer un des vecteurs.

Le SCoT constitue la scène collective au sein de laquelle les élus pourraient construire une nouvelle articulation entre société civile, intelligence territoriale et élus. Il faut profiter du 13 décembre pour avoir un vrai débat sur cette question. Il rejoint également les propos de **Jean-Paul BRET** sur la nécessité de gagner l'adhésion des territoires et de prendre en compte certaines préoccupations émergentes au travers des revendications émergentes dans la société, exprimées pour partie par le mouvement des gilets jaunes.

Il ajoute que **Pierre MERLE** a interrogé plusieurs acteurs du territoire (maires et techniciens) sur la manière dont ils voyaient l'avenir du SCoT. Il a recueilli leur parole dans le cadre d'un rapport d'étonnement.

Alain FAURE propose d'animer, avec **Martin VANIER** et **Pierre MERLE**, ce comité syndical élargi autour de trois temps :

- Comment le SCoT doit-il parler à la France qui n'en pense pas moins...? Comment le SCoT s'adresse à la société (locale), quand celle-ci enfle son gilet jaune ?

- Qu'est-ce qui va donner demain au SCoT l'efficacité qu'il n'a pas encore ? Une grande politique publique emblématique de la GREG, laquelle? Leurs preuves concrètes que la GREG est un acteur collectif ?

- La GREG n'est pas une île : que disent les élus, à qui, pour proposer quoi, dans quel cadre ? Que disent-ils à leurs montagnes (Chartreuse, Vercors, Oisans, Belledonne) ? Que disent-ils à leurs grands et petits voisins urbains (Lyon, Chambéry, Valence, Gap) ?

Jean-Paul BRET donne son accord sur l'opportunité d'engager.

Jérôme DUTRONCY, **Yannik OLLIVIER**, **Jean-Paul BRET** et **Alain FAURE** s'accordent à dire qu'il faut interpeller et mobiliser les présidents d'EPCI sur les questions et chantiers stratégiques que l'EP SCoT est amené à porter.

François BROCHIER explique que l'EP SCoT a accompagné l'élaboration du PLUi de Bièvre-Est. Le SCoT a aidé à prendre des décisions, à faire des choix. Il ajoute que le PLUi est une démarche qui mobilise concrètement les élus.

Alain FAURE estime qu'il faut profiter de ce bilan pour faire évoluer le SCoT, en passant d'un document règlementaire à un projet politique.

Une fois que la délibération d'interpellation sera transmise aux EPCI, **Jean-Paul BRET** propose que les présidents d'EPCI se réunissent pour formaliser une feuille de route collective.

Daniel NIOT ajoute qu'il faut impérativement mobiliser les présidents des EPCI et maires des grandes villes le 13 décembre.

Pour **Alain FAURE**, le SCoT doit devenir un objet politique permettant la connexion entre les élus, les politiques publiques et les électeurs.

Jérôme DUTRONCY ajoute que l'absence des présidents d'EPCI et des grands maires dans les débats de l'EP SCoT est symptomatique de la difficulté à aborder actuellement les enjeux interterritoriaux. Ce n'est pas pour autant qu'il faut cesser de les interpeller et de tenter de les mobiliser.

Jean-Paul BRET estime qu'il faut pouvoir « parler d'une seule voix » pour initier des coopérations avec des territoires comme l'agglomération lyonnaise.

Christine GARNIER considère que l'EP SCoT est parfaitement dans son rôle pour interpeller les territoires sur ces grands enjeux.

Yannik OLLIVIER rappelle les chantiers proposés dans cette délibération, à savoir l'intérêt :

- d'un outil collectif de gestion des déplacements pour la Grande Région de Grenoble et de développement de projets parfois novateurs en réponse aux situations difficiles que connaît la GREG en ce domaine (autoroutes apaisées, nouveaux services de mobilité, covoiturage, logistique, liaisons ferroviaires...),
- de dispositif de gestion collective du foncier économique d'intérêt stratégique pour la GREG, et d'outils permettant l'intensification et l'optimisation foncière et énergétique des espaces économiques,
- de la mise en place des projets accompagnant la transition environnementale : gestion des ressources (cycles de l'eau, air, foncier..), notamment par l'anticipation du principe de 0% d'artificialisation du Plan de Biodiversité en construisant un territoire plus perméable,
- de construire une stratégie alimentaire et agricole de proximité sur les espaces agricoles protégés par le SCoT,
- de développer des coopérations avec les SCoT voisins de la GREG (Métropole lyonnaise, Gap, Rovaltain, Métropole Savoie, Avant Pays Savoyard, Boucles du Rhône et Nord Isère, Rives du Rhône) et avec des territoires voisins couverts ou non par un SCoT (Vercors, Chartreuse, Matheysine, Oisans) ?
- de s'articuler avec la Région Auvergne Rhône-Alpes en poursuivant nos contributions au SRADDET pour en faire un document cadre de référence trouvant dans les SCoT un relais efficace,
- d'une ingénierie chainée au service de communes souvent démunies, alors même que le SCoT les oblige à trouver des réponses plus complexes en matière d'aménagement.

Jean-Paul BRET fait part de la difficulté à aborder la question de plusieurs ingénieries chainées, qui relèvent de gouvernantes différentes.

Philippe AUGER explique que ces ingénieries permettraient aux collectivités de mieux accompagner par exemple les porteurs de projets commerciaux, pour tendre vers une meilleure compatibilité avec le SCoT, et plus largement pour une meilleure adéquation des projets avec le territoire.

Yannik OLLIVIER interroge ensuite les membres du bureau sur la méthode d'animation proposée du 13 décembre.

Benoit PARENT indique que l'Agence d'urbanisme peut préparer des éléments pour illustrer des éléments de débat ou répondre à des questions, mais propose de ne pas revenir sur le bilan pour laisser place au débat politique sur les perspectives.

Alain FAURE précise que l'équipe des universitaires sera présente pour animer les débats.

Jean-Paul BRET suggère de rédiger les chantiers de manière moins technique pour les clarifier.

- **Candidature AMI commerces Fédération Nationale des SCoT**

Philippe AUGER explique que le ministère a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) autour de la question commerciale et de la mise en œuvre des orientations des DAC de SCoT sur les territoires.

Sept territoires se sont proposés à l'échelle nationale, et localement, seul le Rovaltain est candidat. Il apparaît opportun, avec l'appui du ministère et du CEREMA, de tester la robustesse des orientations et objectifs du DAC du SCoT de la GReG et d'analyser leurs déclinaisons, notamment dans les PLUi élaborer sur le territoire. Il s'agit de mesurer la capacité des collectivités locales à mettre en œuvre le SCoT sur la question commerciale.

- **Information sur le contentieux FRAPNA – Center Parcs**

Yannik OLLIVIER indique que la FRAPNA propose de retirer son recours à condition que l'EP SCoT ne maintienne pas sa demande de dommages et intérêts.

- **Information – Courrier de la FRAPNA dans le cadre du bilan du SCoT**

Le courrier est joint au dossier.

- **Information – CDAC Grand' Place**

Yannik OLLIVIER indique le projet a été accepté par la CDAC.

- **Suites de la conférence du 29 novembre sur le changement climatique et la ressource en eau : quelle adaptation pour les territoires ?**

Jérôme DUTRONCY indique que le compte-rendu réalisé par Christophe CHAIX (glaciologue) de ce séminaire est joint au dossier.

Il ajoute que la presse était présente pour relayer les informations et conclusions des échanges.

Le président remercie les participants et clôt la séance.